



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 avril 2024

Délibération n° 12

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Concession coeur de Ville : CRAC 2023
----------------	---------------------------------------

Rapporteur : François CHATAING

Le traité de concession de renouvellement urbain du centre-ville du Puy-en-Velay, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2017, a été signé le 13 juillet 2017. Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2023, la Ville a validé l'avenant n° 8 au traité de concession.

Le CRAC 2023, pour sa partie prévisionnelle, reprend les éléments de l'avenant n° 9 présenté au présent Conseil Municipal.

Résultats globaux 2023 :

L'année 2023 a été marquée par :

En dépenses :

- L'acquisition à la SEML des immeubles sis 9 rue Grangevieille et 10 rue Dolaizon et règlements de frais liés aux acquisitions (frais juridiques notamment),
- La conduite de travaux préliminaires (mise en sécurité de la porte de l'immeuble du 3 rue Chamarlenc), désinfection et enlèvement de fientes de pigeons au 22 rue du Collège et 9 rue Grangevieille,
- Le paiement de factures liées aux travaux d'aménagement de la place du Marché Couvert et aux travaux du 7 rue Saint-Jacques,
- Le règlement des frais de maîtrise d'œuvre (Marché Couvert, ORI Pannessac et 7 rue Saint-Jacques).

Le montant HT des dépenses réalisées au 31 décembre 2023 est de 491 854 € et se décompose comme suit :

- 255 115 € HT de frais liés au foncier,
- 154 182 € HT de travaux,
- 16 125 € HT d'honoraires,
- 3 729 € HT d'assurances,
- 25 665 € HT de rémunération du mandataire,
- 12 120 € HT de frais financiers,
- 24 541 € HT d'impôts et taxes,
- 377 € HT de frais divers.

Les montant HT des recettes au 31 décembre 2023 est de 342 143 € HT (dont 73 026 € de l'ANRU, 254 564 € HT de participation de la collectivité concédante et 14 533 € HT de produits divers).

L'exercice 2023 se solde par conséquent par un résultat déficitaire de – 149 711 € HT.

Prévisionnel 2024 :

L'année 2024 sera consacrée :

- au règlement des DGD (Décomptes Globaux Définitifs) des travaux de l'immeuble sis 7 rue Saint-Jacques et à sa commercialisation,
- au lancement des travaux de démolition / reconstruction des immeubles rues Pannessac et Dolaizon,
- à la poursuite des études de maîtrise d'œuvre sur le 26 rue Portail d'Avignon,
- à la finalisation du choix du produit de sortie du 22 rue du Collège.

Le montant des dépenses est estimé à 591 876 € HT et celui des recettes à 502 477 € HT.

En conséquence, l'année 2024 devrait générer un solde d'exploitation déficitaire de – 89 398 € HT.

Bilan global :

Le bilan global prévisionnel de la concession passe de 7 315 083 € HT à 9 525 612 € HT en dépenses et de 7 315 239 € HT à 9 560 539 € HT en recettes. L'avenant n° 9 détaille les principales causes d'évolution du bilan. La participation de la collectivité concédante passe quant à elle de 3 303 637 € HT à 3 537 682 € HT, soit une augmentation de 234 045 € HT sur la durée du traité de concession.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

Délibération n°12 du mercredi 10 avril 2024

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 26/03/2024

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes (CRAC) 2023 de la Concession de Renouvellement urbain du centre ville du Puy,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024